

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 369 Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour les documentaires coproduits par la Ville de Paris, « Les Damnés de la Commune » et « Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble ».

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer deux conventions de cession de droits d'exploitation non commerciale, avec la société Cinétévé d'une part, et les sociétés LSD Films et les Films du Huitième jour d'autre part ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les projets de conventions joints en annexe.

Article 2 : Les droits d'exploitation non commerciale des films « Les Damnés de la Commune » et « Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble » sont acquis à titre gracieux.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO